

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE TREZIERIS****Séance du 4 décembre 2015****2015/012**

Date de convocation : 30 novembre 2015
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Aménagements touristiques forêts du Pays de Sault.

L'an deux mille quinze, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – BLIN C – CHIVA F – RAMOS C – MORLEY R – RICHOU D – LOUVET M – MARCO D –

Absente : SANDRES M –

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération DC N° 2015-093 en date du 10 novembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises, a approuvé les modifications statutaires suivantes :

A) ARTICLE 4 : Compétences

Point L2 : Tourisme :

« Etude et réalisation des travaux nécessaires au développement d'un tourisme mesuré dans les forêts du Pays de Sault et les espaces y attendant et ce, en concertation avec les gestionnaires des forêts privées et publiques.

Cette action de développement est basée sur la :

- création d'un seul circuit routier favorisant une approche pédagogique et sociale du milieu forestier

- valorisation des circuits ou axes de randonnées non motorisée sous toutes ses formes liés ou proches du milieu forestier,

- promotion de ces deux volets touristiques en coopération avec les organismes locaux chargés de l'information et de la promotion touristique »,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-5 ; L 5211-17 ; L 5211-25 et 26 ; L5211-41 ; L 5212-33 ; L.5214-16 ; L 5214-21 ; R 5214-1-1

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu les délibérations DC 2015-093 de la Communauté de Communes en date du 10 novembre 2015 ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes ;

Après en avoir délibéré,

- **approuve** la modification des statuts, proposée par la délibération DC2015-093 en date du 10 novembre 2015 du Conseil de la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

08 DEC. 2015

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 08/12/15
Et notification du 09/12/15